

Comprendre les règles de TVA à l'international



Objectifs

- Maîtriser les règles de territorialité de la TVA.
- Savoir réagir face aux divers droits et obligations en matière de TVA internationale.
- Respecter le formalisme de la facturation internationale et connaître les justificatifs à tenir à l'appui de la comptabilité.
- Détecter la nécessité d'une immatriculation fiscale.



Personnes concernées

- Responsable, ou collaborateur confirmé, des services comptable et financier de sociétés assujetties à la TVA en France, réalisant des opérations sur biens et prestations de services à l'international.



Méthodes pédagogiques

- Mise à disposition de nos supports visuels et écrits.
- Exemples concrets.



Contenu

1. Régime de TVA intracommunautaire

- Définition des territoires : France métropolitaine, UE, Pays Tiers, DOM-TOM.
- Evolution du régime de TVA intracommunautaire.
- Lutte contre la fraude à la TVA.

2. Obligations déclaratives

- Déclaration d'échanges de biens (DEB) :
 - champ d'application - redevables - niveaux d'obligation,
 - méthode de transmission de la DEB.
- Déclaration CA :
 - le cadre A de la CA3 : ventilation des opérations imposables et non imposables,
 - rappel du principe de l'autoliquidation,
 - notions de fait générateur et d'exigibilité.

- Registres fiscaux : le registre des biens expédiés, le registre des biens, le registre des façonniers.
- Les mentions sur factures.

3. Echanges de biens

- Acquisitions intracommunautaires soumises à la TVA en France.
- Livraisons intracommunautaires exonérées de TVA en France.
- Importations en France, importations dans un autre Etat membre.
- Exportations.
- Achat et vente en franchise de TVA / Procédures AII2.

4. Les prestations de services

- Paquet TVA 2010 : bases réglementaires, les nouveaux principes de taxation depuis le 1^{er} janvier 2010 : "B to B" et "B to C", la notion d'assujetti / d'établissement, le fait générateur, exonérations et mesures assimilées.
- Les dérogations aux principes par type de prestations : prestations de services rattachées à un immeuble, prestations culturelles, artistiques, sportives, éducatives et récréatives (modifications réglementaires de 2011), travaux et expertises sur biens meubles, corporels, prestations immatérielles, prestations de transport, prestations de services des intermédiaires transparents, etc.
- La Déclaration européenne de services (DES).
- Le remboursement de TVA étrangère.

5. Opérations taxables dans un Etat membre où le vendeur n'est pas établi

- Régime d'autoliquidation du 1^{er} septembre 2006.
- Exemples d'échanges spécifiques de biens et de services.



Durée

- 1 jour.

Prix net de taxes

- 390 € par personne.

Dates

- Session 1 : 7 février 2012.
- Session 2 : 25 septembre 2012.

Les entreprises adhérentes à Grex bénéficient d'une remise de 10 %.